



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 NOVEMBRE 2008

Affiché le 20 novembre 2008

Etaient présents ou représentés :

M. Christian BUNZ, Mmes et MM Marie-Louise JACQUET, Isabelle GRANDMOTTET, Sylvie MERMILLOD NICOLLIN, Philippe COUTTY, Nathalie VESIN (procuration), Christian ROUSSEAU, Jean PALLUD, Jean-Loup GALLAND, Louis-Jean REVILLARD, Louis JACQUEMOUD, Claire SUBLET, Catherine CAPPANNELLI, Renaud DEBORNE, Nelly MAKTAV, Alexandra MEYER, Jean-Michel AILLOUD, Solange PAIREL (procuration), Cédric DECHOSAL, Raymonde DEMOLIS, Frank GIBONI, Brigitte CARLIOZ, Bernard DESBIOLLES, Monique LANGIN, Michel LANGIN (procuration), Fabienne BERTHOUD (procuration), Jean-Marc VIDAL (procuration).

Etaient absents excusés : ///

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 6 novembre 2008

Madame Marie-Louise JACQUET, a été désignée Secrétaire de Séance.



Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter une délibération concernant le projet d'acquisition des propriétés appartenant aux Consorts BOUCHET, situées au droit de la Route Départementale 1201, contiguës à l'immeuble « Le Mercure ».

Le Conseil Municipal accepte **à l'unanimité.**



✓ **Procès-verbal de la réunion du 9 octobre 2008 :**

Deux observations ont été faites. Elles concernent :

- ⇒ Les refus sur les PC SOGERIM et MARGNAN : préciser les motifs de refus.
- ⇒ Agenda 21 local : Choix du Bureau d'Etudes : Développer la mission confiée au groupement ZEN&RGIE et TNS, et la durée de l'étude.

✓ **Rénovation de l'Église : Toiture et travaux intérieurs**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve et autorise le Maire à signer l'avenant n°1 pour le lot n°2 : Maçonnerie, correspondant à la reprise complète du sol du bâtiment (enlèvement du tout venant dalle béton isolée sur le pourtour) compte tenu de la dégradation du plancher et des solives après l'enlèvement des fixations des bancs de l'église.

Montant du marché initial : 79 200,00 p HT

Montant de l'avenant n°1 : 25 097,55 p HT

Nouveau montant du marché : 104 297,55 p HT

✓ Requalification de la traversée de CRUSEILLES

✚ Constitution d'un groupement de commandes de Maîtres d'ouvrage

Les travaux projetés concernent :

- L'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité et télécommunication, la réhabilitation et la modernisation de l'éclairage public et le réseau de communications électroniques pour fibre optique, **compétence SELEQ 74.**
- Les revêtements de surface, les aménagements paysagers et les signalisations verticales et horizontales, **compétence Commune de CRUSEILLES,**
- Les collecteurs d'assainissement, réseaux de distribution d'eau potable et de récupération des eaux pluviales, **compétence de la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES.**

Afin de faciliter la réalisation conjointe de ces trois chantiers, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne son accord pour constituer un groupement de commande de maîtres d'ouvrage qui aura pour mission de procéder à l'organisation des consultations et passation des marchés.

Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention à établir entre les trois maîtres d'ouvrage afin de définir les modalités de fonctionnement du groupement (clés de répartition des dépenses communes, désignation du coordonnateur, signature des marchés)

✚ Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes

Les résultats du vote du Conseil Municipal sont :

Votants : 27	Ont obtenu	Christian BUNZ	membre titulaire	27 voix
		Philippe COUTTY	membre suppléant	27 voix

✓ Aménagement de la Route du Suet : Délégation de maîtrise d'ouvrage des eaux pluviales par la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES à la Commune de CRUSEILLES.

Après avoir pris connaissance de la convention de délégation définissant les caractéristiques des ouvrages à réaliser et leur financement, l'affectation de la maîtrise d'ouvrage, et la répartition des charges d'entretien et d'exploitation à la mise en service, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte et autorise Monsieur le Maire à la signer.

✓ Reboisement de la forêt communale : Participation des Pompes Funèbres Générales

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte et autorise Monsieur le Maire à signer la convention établie entre la Commune et OGF (OMNIUM de GESTION et de FINANCEMENT) dans le cadre du partenariat avec les Pompes Funèbres Générales pour le reboisement de la forêt suite aux dégâts importants causés par le bostryche. L'aide accordée est de 8 150 € correspondant à la fourniture et plantation des plants. L'ensemble de l'opération est encadré par l'ONF.

✓ **Déneigement : attribution du marché**

Le Conseil Municipal, **par 26 voix pour (1 abstention)**, valide le choix de la Commission d'Appel d'Offres et autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec le groupement GAILLARD/HUMBERT/NICOLLIN qui assurera durant la période hivernale 2008/2009 le déneigement des lots 1 et 2, suite à la dénonciation du marché par l'entreprise MILANOLO.

Montant du forfait d'immobilisation : 6 000 € HT par tracteur (3 tracteurs)

Taux horaire : 70,11 € HT.

✓ **Maintenance des installations de chauffage Gaz des bâtiments communaux (Mairie à Gymnase à Eglise)**

Après avoir pris connaissance de l'analyse des offres reçues suite à la mise en concurrence qui a été faite par affichage, mise en ligne sur notre plateforme de dématérialisation et sur le site de la Mairie, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte l'offre de l'entreprise DALKIA et autorise M. le Maire à signer le contrat de maintenance correspondant pour un montant forfaitaire annuel de 3 815 € HT.

Nathalie VESIN est présente, sa procuration devient donc caduque.

✓ **Droit de Préemption Urbain**

Monsieur le Maire a présenté au Conseil Municipal la proposition de préemption sur la vente, par la SCI Laury, des parcelles cadastrées section D n° 4050 et 4051, situées « Rue de la Charrière » d'une contenance globale de 64 m², au prix de 50 000 €.

Le Service France Domaine a estimé le bien à 16 448 €.

Considérant :

- que les deux parcelles en question sont intégrées à un projet de construction d'un immeuble de 11 appartements (PC n°74.096.06.Q.0021 du 29 décembre 2006) dont les terrassements n'ont pas encore démarrés,
- les importants problèmes de stationnement sur la rue de la Charrière
- l'ouverture existante actuellement entre la Rue de la Charrière et la Grand'Rue qui permettra, d'une part la création de places de stationnement et la réalisation d'un cheminement piéton entre la Grand'Rue et la Rue de la Charrière, et d'autre part, de créer une transversalité intéressante entre ces deux rues et donc entre les deux parties du Bourg situées de chaque côté de l'ex RN 201.
- que ces parcelles ont été acquises en propriété bâtie et démolie pour réaliser l'opération immobilière, ce qui justifie le prix figurant sur la DIA.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- décide d'exercer le droit de préemption qui lui est ouvert par l'article L 211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, et conformément à l'article R 213-8 b du même Code,
- décide d'acquérir les parcelles concernées au prix proposé, soit 50 000 € .
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié concrétisant cette acquisition.

✓ **Chalet d'habitation du Pont de la Caille**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne son accord pour prolonger de 2 mois (soit jusqu'au 31 janvier 2009), la location du chalet à Monsieur Arnaud TESSIER, occupant durant la période du 01/12/2007 au 30/11/2008, et maintient le montant du loyer mensuel à 555 €.

Le Maire est autorisé à signer l'avenant qui sera établi du 1^{er} décembre 2008 au 31 janvier 2009.

✓ **Mise à disposition de locaux communaux situés dans l'immeuble « Le Mercure »**

Le Conseil Municipal accepte la mise à disposition gratuite à l'association « Les amis de la santé » de ces locaux afin de lui permettre d'organiser des permanences d'accueil, d'information, de sensibilisation et formation vers un public concerné directement ou non par des problèmes d'alcoolisme, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Votants :	27
Abstentions :	12
Contre :	1
Pour :	14

✓ **Accueil de loisirs**

Comme précisé dans le Procès-Verbal de réunion du 9 octobre 2008, Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le nombre d'heures complémentaires que les agents communaux ont effectué pour l'accueil de loisirs mis en place durant les vacances de Toussaint :

- Karine GERVAZ : 52 h
- Florence DUGUÉ : 70 h
- Sylvianne SZEMENDERA : 74 h 30

✓ **Agenda 21 local**

Le Conseil Municipal valide les compositions du Groupe Projet et du Comité de Pilotage proposées par le Maire et mandate le Comité de Pilotage pour le représenter tout au long de la procédure. Ces deux entités vont être mises en place afin de mener à bien la démarche Agenda 21.

- le Groupe Projet d'environ 10-12 personnes, sorte de comité technique opérationnel, comprenant des élus (le Maire Christian BUNZ, Nathalie VESIN, Cédric DECHOSAL), des représentants du personnel communal, des personnes de CRUSEILLES intéressées par la démarche et prêtes à se mobiliser d'une façon intensive. Ce Groupe Projet sera présent et impliqué à tous les stades de la démarche, participera aux différents ateliers de travail échelonnés jusqu'en juin 2009, préparera et animera les moments forts de la concertation avec la population.
- Le Comité de Pilotage, composé de 7 élus : Marie-Louise JACQUET, Sylvie MERMILLOD, Philippe COUTTY, Jean-Michel AILLOUD, Alexandra MEYER, Franck GIBONI, Louis JACQUEMOUD, mandaté par le Conseil Municipal, distinct du Groupe Projet, garant de la démarche, aura pour rôle principal d'évaluer en continu la qualité, la progression et la pertinence du travail du Groupe Projet.

✓ **Rapports annuels 2007 de la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES**

Les rapports annuels sur les prix et la qualité des services publics eau et assainissement et déchets établis par la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES, ainsi que le rapport d'activités de cette dernière, ont été présentés au Conseil Municipal.

Délibération non prévue à l'ordre du jour

✓ Projet d'acquisition des propriétés appartenant aux conjoints BOUCHET, situées le long de la Route Départementale 1201 contiguës à l'immeuble « Le Mercure »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de requalification de la Grand-rue, il serait opportun d'acquiescer les immeubles des conjoints BOUCHET pour, d'une part respecter le plan d'alignement de la Route Départementale 1201, notamment pour le bâtiment contigu à l'immeuble « Le Mercure », d'autre part, pour agrandir le parking situé devant la Poste et à proximité des équipements publics : écoles ó gymnase ó cimetière ó collège ó Mairie ó Trésorerie ó Poste - Maison de retraiteí ..

Les propriétaires ont été contactés et l'avis du Service France Domaine a été sollicité. Les estimations sont les suivantes :

D 1978	parcelle sur laquelle est implanté un bâtiment contigu à l'immeuble « Le Mercure » (ancienne boulangerie), frappé d'alignement. Superficie de 310 m ²	192 000 ¤
D 1975	Parcelle non bâtie de 610 m ² contiguë au parking existant devant La Poste	91 500 ¤ (150¤/m ²)
D 1977	parcelle sur laquelle sont implantés deux bâtiments et des garages entre lesquels existe un passage et une cour. Superficie de 575 m.	370 000 ¤
		653 500 ¤

Les propriétaires demandent 963 000 ¤ pour l'ensemble. La différence de prix concerne la parcelle non bâtie D1975 pour laquelle ils réclament 401 000 ¤ au lieu de 91 500 ¤. Chacun des membres du Conseil s'est exprimé et pour la majorité l'acquisition est jugée nécessaire. Le Conseil Municipal charge donc Monsieur le Maire d'engager les négociations avec les propriétaires afin de parvenir à un accord favorable pour les deux parties.